

ZOOM « ZPS »

- Ce petit passereau, peu exigeant, fréquente une grande diversité de milieux.
- Son habitat principal comporte essentiellement des plages de boue, de la végétation herbacée haute avec généralement une dominante humide (roselières par exemple) et des buissons épars. Son régime alimentaire se compose essentiellement d'arthropodes (insectes, araignées,...) généralement de faible taille.
- En période de reproduction, l'espèce consomme une grande variété de proies constituées en priorité de larves et d'imagos d'insectes, de mollusques et d'araignées, qu'elle capture le plus souvent au sol ou dans la végétation.
- Précédant la femelle de quelques jours, le mâle prend possession dès son arrivée, mi-mars, d'un territoire qu'il défend avec conviction contre ses concurrents. Le nid construit à terre par la femelle se situe dans une petite dépression, dans une touffe de végétations ou sous des bois morts souvent à faible distance de l'eau. La ponte débute mi-avril, jusque début juin.

LA GORGEBLEUE À MIROIR

(Luscinia svecica)

Enjeu : A l'instar de nombreuses espèces des zones humides, la Gorgebleue à miroir est menacée par la disparition de son habitat.

ZOOM « ZSC »

LA MARISQUE

(Cladium mariscus)

- Grande plante des tourbières et des bas-marais, la Marisque se développe en colonie et sait particulièrement bien se défendre. Munies de petites dents, les feuilles sont aussi tranchantes que des lames de scies et rendent difficile toute pénétration de cette végétation. La cladiaie, milieu formé majoritairement de Marisques, est considérée comme très rare au niveau régional et fait partie des habitats prioritaires au niveau européen. Sur le territoire du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, elle se retrouve en tourbière de Vred (1000 m²) et en tourbière de Marchiennes (77 000 m²).
- Les contrats Natura 2000 mis en place sur ces deux tourbières ont permis de restaurer et d'entretenir 14 000 m² de cladiaies soit un peu moins de 20% des surfaces de l'habitat. Ces contrats ont été renouvelés en 2015 ou sont en cours de renouvellement et permettront à terme d'augmenter les surfaces gérées et restaurées.

Enjeu : La régression des cladiaies est le plus souvent liée à l'assèchement des zones humides et à la diminution de la qualité de l'eau. On notera que la Marisque est assez sensible aux fauches répétées et qu'elle se contente assez facilement d'une absence d'intervention.

Végétations des sols gorgés d'eau mais rarement inondés, les mégaphorbiaies se retrouvent généralement sur les bords des étangs, des fossés, ou en lisière de boisements humides. La mégaphorbiaie se caractérise par sa hauteur (plus d'1m50), sa densité et son aspect fleuri. En Vallée de la Scarpe, des plantes comme l'Epilobe hirsute, aux éclatantes fleurs roses, la Reine des prés, et la Consoude officinale sont assez représentatives de ces végétations. La conservation de cet habitat est liée au maintien de l'humidité des sols et au caractère « ouvert » du milieu. La réalisation de fauches et l'exportation des produits fauchés sont souvent nécessaires afin de maintenir ces milieux. La fréquence doit cependant être espacée de plusieurs années pour un développement optimal de ce type de végétation.

Enjeu : Végétations d'intérêt européen, les Mégaphorbiaies se présentent sous plusieurs formes d'intérêt très variable. Associées à des sols très riches en azote (généralement issus de broyages répétés ou de dépôt de boues de curage des fossés), les mégaphorbiaies perdent de leur éclat et s'enrichissent d'espèces très communes comme l'ortie, la ronce ou le Cirse de champs. Ces formes banales, largement représentées en vallée de la Scarpe, s'opposent aux formes assez rares et plus diversifiées à Pigamon jaune, Reine des prés et Cirse des marais.

LES MÉGAPHORBIAIES

INTERVIEW

Didier Van Poucke est président d'une association de chasseurs de gibiers d'eau (Association des Sauvagniers de la Vallée de la Scarpe). Il est aussi garde-chasse sur le marais de Bousignies. Cette petite zone (d'environ 1 hectare) incluse dans un réseau de prairies humides présente une très forte valeur écologique. On y retrouve notamment une des rares stations de Germandrée des marais.

GERMANDREE DES MARAIS

(Teucrium scordium)



Espèce rare et menacée, la Germandrée des marais (*Teucrium scordium*) est préservée sur le marais de Bousignies.

Quels ont été les premiers contacts entre votre association et le Parc naturel régional Scarpe-Escaut ?

C'est en 2009 que Jean-Yves Lecoeuvre, alors président de l'association, a organisé avec le Parc le premier chantier de bénévoles à l'occasion de la journée mondiale des zones humides. C'était sur une mare, à l'arrière de l'école de Bousignies. Puis nous avons organisé d'autres chantiers : sur l'étang de la Puchioie à Saint-Amand-les-Eaux, au Val de Vergne à Hergnies et enfin sur le Marais de Bousignies, en prévision du contrat Natura 2000. Nous échangeons maintenant régulièrement - le Parc est invité à notre assemblée générale -, ce qui nous permet de mieux comprendre la politique Natura 2000 ou la trame verte et bleue par exemple.

En tant que président d'une association de chasseurs de gibiers d'eau, de quel œil voyez-vous la mise en œuvre de la politique Natura 2000 ?

Nous sommes très satisfaits du travail réalisé avec le Parc. Les chasseurs de gibiers d'eau ont besoin des zones humides et nous avons en cela un intérêt commun. Il est important de se comprendre et de travailler ensemble pour trouver des compromis.

A Bousignies, vous avez une autre casquette. Vous y êtes garde-chasse. Comment s'est monté le projet de partenariat sur le Marais ?

La Fédération régionale de chasse et le Parc sont venus sur place et ont fait des propositions. Un partenariat s'est monté avec la commune de Bou-

signies (propriétaire des terrains), la société de chasse de Bousignies (usager principal), la Fédération régionale de chasse (porteur du projet) et le Parc naturel régional (accompagnateur du projet) et un contrat Natura 2000 a été signé sur le marais.

Quels travaux ont été mis en place ?

Le contrat prévoyait l'entretien des saules têtards, la fauche du marais et l'approfondissement de deux petites zones d'eau. Ces deux zones, un plan d'eau et une petite dépression peu profonde, étaient régulièrement asséchées. Les travaux d'approfondissement permettent d'avoir désormais de l'eau un peu plus longtemps et cela favorise également le maintien d'espèces très rares comme le Triton crêté.

Le contrat s'est terminé en 2015. Quelles seront les suites ?

Frédéric RAVIART, le président de la société de chasse de Bousignies, Michel DEWITTE, le maire de la commune et aujourd'hui aussi l'Association des Sauvagniers de la Vallée de la Scarpe souhaitent poursuivre les partenariats. A nous, ensemble, de nous organiser !

Rappel des abréviations

COPIL : Comité de pilotage
CRPF : Centre régional de la propriété forestière Nord-Pas-de-Calais - Picardie
FDC : Fédération départementale des chasseurs
GON : Groupement ornithologique et naturaliste du Nord-Pas-de-Calais
ONF : Office national des forêts
PNPE : Parc naturel des Plaines de l'Escaut (Belgique)
SMAHVSBE : Syndicat mixte d'aménagement hydraulique des vallées de la Scarpe et du Bas Escaut
ZSC : Zone spéciale de conservation
ZPS : Zone de protection spéciale



Lettre Natura 2000

Septembre 2016

Spécial Milieux Humides

ACTUS « ZPS »

Les travaux de gestion désormais finançables

Grâce au travail collectif mené durant presque 4 années* pour déterminer les mesures les plus adaptées à la préservation des habitats d'espèces inscrits dans la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Vallée de la Scarpe et de l'Escaut », propriétaires privés et publics peuvent maintenant être financièrement accompagnés.

En effet, le propriétaire, bailleur ou locataire d'une parcelle non agricole peut désormais signer un « contrat Natura 2000 » sur 5 ans et bénéficier de subventions spécifiques couvrant jusqu'à 100% des dépenses engagées.

Sont ainsi couverts les travaux de gestion portant sur :

- l'entretien des milieux ouverts par débroussaillage léger, visant à maintenir des milieux ouverts tels que les prairies et les zones humides, sujets à la colonisation par les ligneux, et dans l'objectif d'entretenir des habitats indispensables aux oiseaux de la ZPS.

- la création, le rétablissement et l'entretien de clairières ou de landes, dans les peuplements forestiers au profit des espèces de la ZPS, ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.

Sur les parcelles agricoles, ce sont les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) qui peuvent aujourd'hui s'appliquer notamment pour la gestion extensive de prairies de fauche humides et le retard de fauche, de façon à maintenir des couverts herbacés pérennes et offrir à l'avifaune des zones refuges.

Plusieurs contacts avec des propriétaires publics et privés ont d'ores et déjà été pris et des pistes de travail sont actuellement en cours sur certains secteurs.

N'hésitez pas, si vous êtes concerné, à contacter Julien Masquelier, au Parc naturel régional Scarpe-Escaut, tél. : 03.27.19.19.70 ou j.masquelier@pnr-scarpe-escaut.fr



Restauration de saules têtards sur le site du Val de Vergne à Hergnies.

*A l'issue de trois ans et demi de concertation et de rédaction, le document d'objectifs de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Vallée de la Scarpe et de l'Escaut » a été validé en comité de pilotage du 2 décembre 2014. Après la phase de consultation du public, le préfet du Nord l'a approuvé en mars 2015.

Pour mémoire, le périmètre concerne 32 communes classées Parc naturel régional (Aubry-du-Hainaut, Beuvry-La Forêt, Bousignies, Bruay-sur-l'Escaut, Bruille-Saint-Amand, Château l'Abbaye, Condé-sur-l'Escaut, Crespin, Erre, Escautpont, Fenain, Flines-lès-Mortagne, Fresnes-sur-Escaut, Hasnon, Hergnies, Hornaing, Marchiennes, Nivelle, Odomez, Pecquencourt, Quarouble, Raismes, Rieulay, Saint-Amand-Les-Eaux, Thivencelle, Vicq, Vieux-Condé, Vred, Wallers, Wandignies-Hamage, Warlaing) et 4 communes hors Parc (Hélesmes, Saint-Aybert, Somain, Tilloy-lez-Marchiennes).

Evaluer pour mieux conserver

Deux démarches ont été mises en œuvre sur le territoire du Parc naturel régional Scarpe-Escaut afin d'évaluer la politique Natura 2000 menée. La première vise à analyser l'animation mise en œuvre (sensibilisation et contractualisation). La seconde étudie l'évolution de plusieurs habitats d'intérêt européen.

Le comité de pilotage de janvier 2013 a retenu deux sites à évaluer : le « Bois de Flines-lez-Râches et système alluvial du courant des

6 nouvelles espèces

Réalisée par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, l'évaluation du document d'objectifs et de sa mise en œuvre a permis de dresser le bilan de l'activité d'animation, fait la synthèse des études réalisées depuis la rédaction des documents d'objectifs, et propose plusieurs nouvelles pistes d'actions. Elle a surtout mis en évidence la présence de 6 espèces de la Directive non observées ou non prises en compte dans le document de 2005. Il s'agit de 3 espèces de poissons (Bouvière, Loche de Rivière, Loche d'étang) et de 3 espèces de chiroptères (Grand

Vanneaux » (FR3100506) et les « Forêts de Raimés-St Amand-Wallers et de Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe » (FR3100507).

Murin, Murin de Bechstein, Murin à oreilles échanquées). Les conclusions soulignent aussi le travail réalisé en faveur de la contractualisation puisque 14 mesures agro-environnementales et 17 contrats Natura 2000 ont été signés et accompagnés entre 2006 et 2014. 541.000 euros de travaux chez des propriétaires privés ou publics ont ainsi été subventionnés par l'Etat et l'Europe (dont 74.000 euros dans des exploitations agricoles). Un bilan auquel on peut aussi ajouter maintenant les données de 2015, à savoir le financement, l'an dernier, de 61.000 euros de travaux.



Parc naturel régional Scarpe-Escaut
ZSC



Grand murin (*Myotis myotis*).

©W.Cheyrezy

Des méthodes pour évaluer l'état de conservation des habitats

Pour évaluer l'état de conservation des habitats de la Directive Habitats-Faune-Flore, le Muséum national d'histoire naturelle a mis en place des méthodes standardisées, faciles à mettre en œuvre, reproductibles et accessibles aux techniciens assurant l'animation des sites Natura 2000.

Cette technique ne repose plus sur le « dire d'expert ». Elle consiste, à partir de points tirés au sort (tirage aléatoire par logiciel sur système d'information géographique), à étudier une zone d'environ 20 m² (appelée placette).

Dans le Nord-Pas de Calais, c'est sur le site FR3100507 qu'a été mise en place cette nouvelle méthodologie, et plus précisément sur les habitats 6510 (Prairies maigres de fauche) et 7230 (Tourbières basses alcalines).

Le Conservatoire botanique de Bailleul et le Parc naturel régional ont donc évalué 48 placettes d'inventaire en prairies et 6 autres en tourbières (à Vred et Marchiennes).

L'analyse montre le succès des travaux de gestion mis en œuvre sur les tourbières de Vred et de Marchiennes avec des habitats jugés globalement en bon état de conservation.

Concernant les prairies de fauche, les résultats sont plus mitigés avec 17 placettes jugées en état de conservation optimal ou favorable, 25 placettes jugées comme altérées et 6 placettes très dégradées. De manière globale, l'état de conservation est jugé comme altéré mais un basculement vers un bon état de conservation est réalisable en cas de maintien, voire de développement, des pratiques adaptées au bon état de conservation des prairies humides de fauche (absence de produits phytosanitaires et limitation des apports azotés).

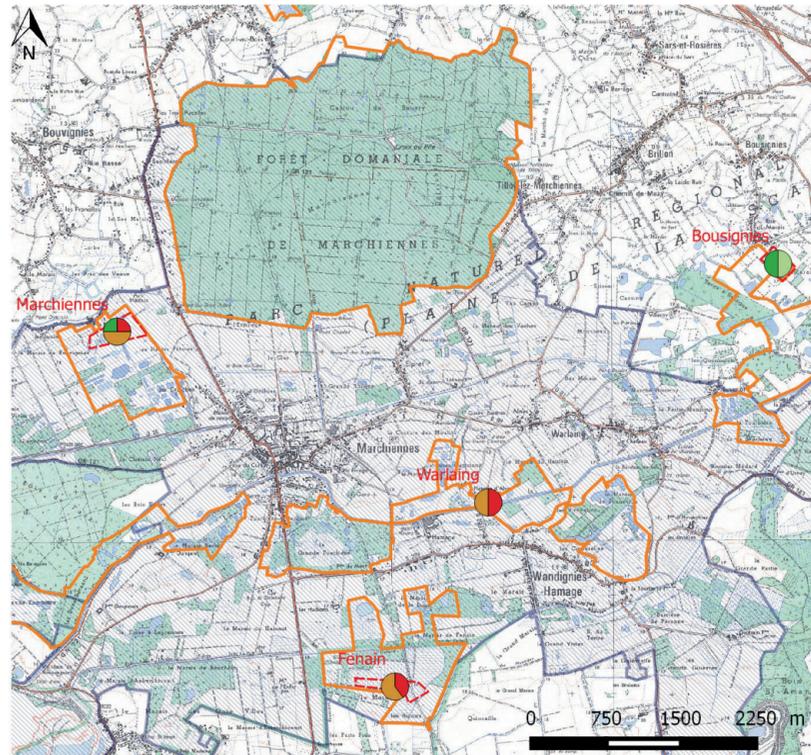
Les résultats de l'évaluation sont synthétisés ci-après (page 4) sous forme de diagrammes selon les secteurs prospectés.



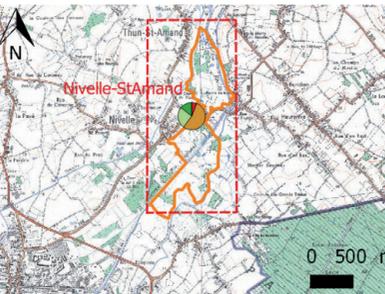
Inventaire terrain dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation des prairies maigres de fauche.

©D. Delcourt

Etat de conservation des prairies maigres de fauche (habitat 6510) analysées au sein de la ZSC 34 « Forêts de Raimés - Saint-Amand - Wallers et de Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe » (FR3100507).



Sources : Scan25® - IGN© - 2008 - PPIGE
Réalisation : Bacquaert J., Castelli M., Masquelier J.

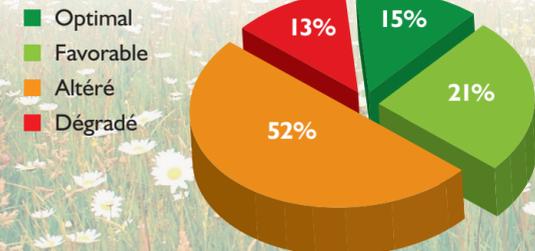


Légende

Etat de conservation des prairies

- dégradé
- altéré
- favorable
- optimal
- ▭ Secteurs prospectés
- ▭ Zone Spéciale de Conservation (site 34)
- ▭ Zone de Protection Spéciale

Répartition des placettes selon leur état de conservation



©PNRSE

Restaurer les berges des plans d'eau

En Vallée de la Scarpe comme dans beaucoup de régions, les plans d'eau sont souvent creusés avec des berges abruptes parfois renforcées de palplanches en bois ou métalliques. Erodées par le temps ou par l'action des rats musqués, ces berges deviennent pour la plupart peu praticables et présentent peu d'intérêt pour la biodiversité locale.

©PNRSE



Restauration de berges en pentes douces sur le marais du Vivier (Marchiennes).

Trois plans d'eau, deux publics (la Réserve Naturelle Régionale du Pré des Nonnettes et l'Espace Naturel Sensible de l'étang des Nonnettes) et un privé (le Marais de Bousignies) ont bénéficié de contrats Natura 2000 afin de les sécuriser et d'y permettre le développement de la flore locale. Les travaux consistaient à supprimer les inélegants bourrelets issus de la création ou du curage des plans d'eau et à restaurer des berges en pente douce. Outre le fait d'assurer la stabilisation des berges, cette opération a permis l'installation de plusieurs strates de végétations allant de la végétation de mégaphorbiaies sur les hauts de berges aux herbiers aquatiques immergés, deux habitats de la Directive Habitats-Faune-Flore. Grâce à ces investissements, des espèces patrimoniales sont réapparues, comme le Souchet

brun (*Cyperus fuscus L.*) et la Samole de Valerand (*Samolus valerandi L.*). Ces deux plantes affectionnent particulièrement les vasières souvent absentes ou mal représentées dans le cas de berges abruptes.

L'action sur les trois sites a été financée par l'Europe et l'Etat à hauteur de 11.000 euros pour plus de 250 mètres linéaires de berges restaurées. Les diagnostics initiaux et les dossiers d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau ont été réalisés par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut dans le cadre de ses missions d'animation du réseau Natura 2000.

Deux autres projets privés sont actuellement à l'étude ou déposés.

